

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ÉTAT

M.P.-S.J.-S./B.A.B.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

DÉCRET N° 86/34 du 22/02/86
MTERFPPS/DGFP/DG-
PCF. Portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1985 de Monsieur ONDIMA
Antoine, Ingénieur Géomètre en Chef du Cadastre
des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des
Services Techniques (Cadastre).

V I S U S :

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.C.T. Vu la Loi n° 076/04 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Or-
donnance n° 019/84 du 25/01/84, portant modification de certaines dispositions
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fon-
ctionnaires ;

Vu l'arrêté N° 2087/FP du 21 Juin 1950 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A, des services Techniques ;

Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant
statut général des Fonctionnaires ;

D.G.B. Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avan-
cement des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 80/830 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 84/056 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le Décret n° 85/123 du 07.12.1985 portant nomination des
membres ;

D.C.F. Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985 portant organisa-
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avan-
cement réunie à BRAZZAVILLE, LE 05 Juin 1985.

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des Fonctionnaires ;

SECRET

[Handwritten signature]

ARTICLE 1er : Monsieur ONDIPA Antoine, Ingénieur-Géomètre en Chef du Cadastre de 2ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Cadastre), en service au Ministère des Travaux Publics de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 à 2 ans pour le 3ème échelon de son grade.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 22 FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

[Large handwritten signature]

Angé Edouard POUNGUI.-

Bernard COMBO MATSIOMI.-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C. 1
- DGFP/DGPCE. 2
- DGB. 1
- DCF. 1
- MTPCUH. 2
- D.C.T. 1
- INTERESSE 2
- DOSSIER..... 2
- ARCHIVES 3
- SGS/BC 2/18
- DST/DGPCE..... 2

[Handwritten signature]